

Challenge régional cyclo-cross des écoles de cyclisme Côte d'Azur 2011.

1-Règlement général

Le challenge régional cyclo-cross Côte d'Azur 2011 est ouvert aux catégories suivantes

Catégories	Agés
Pré licenciés	5 à 6 ans
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans

Développements braquets

Pour l'ensemble des manches, le développement est limité à 5.60 m (42/16 pour des roues de 700 mm).

Matériel

Les vélos doivent être conformes au règlement UCI.

Les vélos de cyclo-cross ainsi que les VTT sans additif de guidon sont Autorisés.

Equipement vestimentaire – sécurité

Le port du casque homologué et les gants sont obligatoires.

Les vélos doivent être équipés de 2 freins en bon état.

Les potences et les guidons doivent être bouchés.

Code de bonne conduite

Le non respect de la réglementation, le manque de civilité, d'un coureur, d'un supporter (parents, coureurs ou dirigeant) à l'encontre des commissaires sera sanctionné par une pénalité.

Pénalités

Après concertation des commissaires, un coureur pourra être sanctionné. Les pénalités allant de :

- Le déclassement (rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours).
- La mise hors course.

2-Règlement des manches

Le challenge régional cyclo-cross Côte d'Azur 2011 est composé de six manches.

Toutes les manches sont dirigées par un jury composé d'au moins deux commissaires école de cyclisme. Commissaire ayant reçu une formation spécifique pour arbitrer les épreuves des jeunes.

Durée maximum d'une manche:

Pré licenciés : 3'
 Poussins : 5'
 Pupilles: 7'
 Benjamins: 10'

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Attribution des points du barème 1 (ci-dessous), pour le classement général :

BAREME 1			
Places	Points	Places	Points
1	60	11	22
2	55	12	19
3	50	13	16
4	45	14	13
5	40	15	10
6	37	16	8
7	34	17	6
8	31	18	4
9	28	19	2
10	25	20 & +	1

3-Classement général individuel.

Le classement général individuel, dans chacune des catégories, se fera par l'addition des points obtenus dans les six manches par le coureur. Le titre de champion régional sera attribué au coureur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'ex aequo, il sera pris en compte le nombre de 1^{ère} place puis de 2^{ème} place etc.